

COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS

Mairie de VERT-EN-DROUAIS



37, rue Charles Waddington 28500 VERT-EN-DROUAIS
Tél. 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75
Email : mairie-vert-en-drouais@wanadoo.fr
Site internet : www.vert-en-drouais.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Le vendredi cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mme DELAPLACE Evelyne, Mme DUMON Florence, M. BOSSET Sébastien, Mme VILLALON Marie-Jeanne, M. CASTEL Victoriano, M. CEDARD Christophe, Mme TSIZAZA Rondronirina, M. MATHA Olivier, Mme MARNEUR Séverine, M. LECUIROT Fabien, Mme WISSOCQ Elodie, Mme GASTELAIS Delphine, M. DIEU Julien.,

Absents excusés :

Mme ARCHAT Sarah qui a donné pouvoir à Mme VILLALON Marie-Jeanne,
M. AUPEE Baptiste qui a donné pouvoir à M. BOSSET Sébastien

A été nommée secrétaire :

Le conseil municipal a nommé comme secrétaire de séance Madame Marie-Jeanne VILLALON

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026 (voir annexe)
- Services Cantine / Périscolaire et Extrascolaire 2026/2027 (voir annexe)
 - * règlements
 - * tarifs
- ASC Mézières – renouvellement des conventions (voir annexe)
- Travaux 2^{ème} logement mairie – demande de subvention au titre du Fonds Vert
- Agglomération du Pays de Dreux – Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) (voir annexe)
- Panneau Pocket
- Banquet du 13 juillet
- Horaires de location Foyer rural
- Transport à la demande (TAD) (voir annexe)

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2026 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRE 2026/2027 – RÈGLEMENT ET TARIFS

Cantine

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le règlement de ce service.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'adopter le règlement tel qu'il a été présenté et joint en annexe
- d'augmenter les tarifs de fréquentation régulière de 2,4 %, (taux d'inflation)

La question a également été soulevée concernant le prix du repas occasionnel

- Après délibération, le conseil municipal, par 8 voix pour et 7 contre, a décidé d'augmenter le repas occasionnel de 2,4 %

Les tarifs pour la rentrée 2026/2027 seront donc les suivants :

- Article 4 : Tarifs

Pour les enfants de la commune + les enfants hors commune (*avec participation de leur commune d'origine*)

	4 jours
Fréquentation régulière (le mois entier)	64,50 € (de septembre à mai) 80,90 € (juin-juillet)
Repas occasionnel	8,20 €

Pour les enfants hors commune (*sans participation de leur commune d'origine*) :

	4 jours
Fréquentation régulière (le mois entier)	76,80 € (de septembre à mai) 95,20 € (juin-juillet)
Repas occasionnel	9,20 €

Les tarifs comprennent à la fois le tarif de la cantine et celui des activités de la pause méridienne. Ils sont calculés en fonction du nombre de jours total dans une année scolaire, quel que soit le nombre de sorties scolaires (avec repas fourni par les familles), du nombre de jours de grèves ou d'absences des professeurs des écoles...

Les tarifs seront revus en Conseil Municipal chaque année, avant la rentrée scolaire.

☞ Pour les stagiaires, le conseil municipal, décide de maintenir les tarifs suivants pour l'année scolaire 2026/2027 :

- la gratuité pour les stagiaires qui ont une convention avec la commune et rendent service lors de prestations périscolaires.
- et 5,00 € le ticket pour les stagiaires qui n'ont qu'une convention avec l'école.

* Accueil Périscolaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le règlement de ce service.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'adopter le règlement tel qu'il a été présenté et joint en annexe
- d'augmenter les tarifs de fréquentation régulière de 2,4 %, (taux d'inflation), malgré une augmentation de 4,37 % du coût horaire de l'ASC de Mézières-en-Drouais pour le périscolaire

- **Accueil régulier** (*enfants inscrits à l'accueil périscolaire dont les hors-communes avec participation de la commune d'origine*) :

	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi (Tarif journalier)
Matin 7h15 à 8h35	Si $QF \leq 300$: 0,69 € Si $300 < QF < 1300$: $QF \times 0,00228$ Si $QF \geq 1300$: 2,97 €
Après-midi 16h15 à 18h30	Si $QF \leq 300$: 1,27 € Si $300 < QF < 1300$: $QF \times 0,00422$ Si $QF \geq 1300$: 5,48 €

- **Accueil exceptionnel** (*enfants non-inscrits à l'accueil périscolaire et enfants hors-communes Sans participation de leur commune d'origine*) :

	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi (Tarif journalier)
Matin 7h15 à 8h35	3,59 €
Après-midi 16h15 à 18h30	6,63 €

*** Accueil Loisirs**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le règlement de ce service.

Par rapport au précédent règlement 2025/2026, les seules modifications apportées sont :

- Les dates d'ouverture du centre qui reposent sur le calendrier des vacances scolaires.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'adopter le règlement tel qu'il a été présenté et joint en annexe
- de maintenir les tarifs 2025/2026, à savoir :

- Le tarif (QF = Quotient Familial CAF)

	Forfait 2 jours (avec repas et goûter)	Forfait 5 jours (avec repas et goûter)
Si quotient familial < ou = à 300	$QF \times 0,02757 = 8,27 \text{ €}$	$QF \times 0,06893 = 20,68 \text{ €}$
Si quotient familial > ou = à 1300	$QF \times 0,02757 = 35,84 \text{ €}$	$QF \times 0,06893 = 89,61 \text{ €}$
Si quotient familial compris entre 300 et 1300	$QF \times 0,02757$	$QF \times 0,06893$
Hors commune	43,43 €	108,57 €

ASC MÉZIÈRES-EN-DROUAI - RENOUELEMENT DE CONVENTIONS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les trois conventions que la commune avait signées avec l'ASC de Mézières-en-Drouais (Association Sportive et Culturelle de Mézières en Drouais), pour nos services cantine, périscolaire et extra-scolaire, pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026 :

- Convention annuelle d'objectifs entre l'ASC et la commune
- Convention de participation à l'accueil de loisirs du mercredi pendant le temps scolaire
- Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de remplacements

Convention annuelle d'objectifs entre l'ASC et la commune

Madame le Maire présente la nouvelle convention pour l'année scolaire 2026/2027. Cette dernière a été transmise à chaque élu avec la convocation de ce présent conseil.

Les modifications apportées par rapport à la convention de l'an passé sont :

- Un agent a été rajouté au périscolaire le lundi soir
- augmentation des coûts horaires, à savoir :
 - * Périscolaire matin = 19,33 € (soit + 4,37 %)
 - * Pause méridienne = 17,72 € (soit + 0,22 %)
 - * Périscolaire soir = 19,33 € (soit + 4,37 %)
 - * vacances = 21,84 € (soit + 0,73 %)

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des présents :

- approuve la convention telle qu'elle a été présentée et autorise Madame Le Maire à la signer.

Convention de participation à l'accueil de loisirs du mercredi pendant le temps scolaire

Madame le maire présente la nouvelle convention pour l'année scolaire 2026/2027. Cette dernière a été transmise à chaque élu avec la convocation de ce présent conseil.

La participation de la commune aux frais périscolaires du mercredi était de 1,10 € / enfant / par heure de présence mais uniquement pour les enfants scolarisés et domiciliés sur Vert-en-Drouais.

Cette dernière est directement versée à l'ASC et déduite des factures aux familles. Les inscriptions et les règlements sont directement traités par les familles auprès de l'ASC Mézières. Il n'y a pas de car de mis à disposition des familles pour le transport des enfants vers l'ASC : les familles devront déposer ou reprendre leur(s) enfants(s) directement à l'ASC.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'augmenter la participation de la commune à hauteur de 1,20 € / enfant / par heure
- approuve les conventions telles qu'elles ont été présentées et autorise Madame Le Maire à les signer.

Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de remplacements

Madame le Maire présente la nouvelle convention pour l'année scolaire 2026/2027. Cette dernière a été transmise à chaque élu avec la convocation de ce présent conseil.

La seule modification apportée par rapport à la convention de l'an passé est :

- augmentation du coût horaire, à savoir :
* 29,97 € (soit + 2 %)

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des présents :

- approuve la convention telle qu'elle a été présentée et autorise Madame Le Maire à la signer.

TRAVAUX 2^{ème} LOGEMENT MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2025/040 du 02/12/2025 par laquelle le conseil municipal a sollicité l'Etat pour une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la création d'un 2^{ème} logement au 1er étage de la mairie.

Compte tenu de notre dossier, Monsieur le Sous-Préfet nous a sollicités afin de faire une demande de subvention au titre du Fonds Vert en lieu et place de la DETR.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des présents :

- approuve cette demande
- sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert pour la création du 2^{ème} logement en mairie.

AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération de l'Agglo du Pays de Dreux adopté lors de sa séance du 27 avril 2026 pour la création et la détermination de la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT) ;

Considérant la demande de l'Agglo du Pays de Dreux de désigner avant le 30 juin 2026 les représentants communaux pour siéger au sein de la CLECT ;

Considérant que la CLECT est constituée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune membre de l'Agglo du Pays de Dreux issus de leur Conseil municipal respectif ;

La CLECT a pour mission essentielle d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'EPCI, afin de permettre la détermination ou l'actualisation des attributions de compensation dans des conditions de transparence et d'équité financière.

Ainsi, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Désigne** Mme DELAPLACE Evelyne en tant que membre titulaire et Madame VILLALON Marie-Jeanne en tant que membre suppléant, de la CLECT afin d'y représenter la commune.

PANNEAUPOCKET

Monsieur Christophe CEDARD informe l'assemblée que la commission Communication s'est réunie afin de faire évoluer les outils et les pratiques de communication de la commune.

A ce jour, la collectivité dispose d'un site internet, Facebook, panneaux d'affichage.

En plus de ces outils, la commission :

- a étudié l'opportunité de souscrire à Communicity ou de commencer par un usage plus simple de PanneauPocket. Il a été décidé de tester PanneauPocket seul en 2026 pour un montant de 180,00 € TTC.
- a décidé de mettre en place un agenda partagé pour les élus

- Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- approuve le devis PanneauPocket pour un montant de 180,00 € TTC annuel.

BANQUET DU 14 JUILLET

Madame Florence DUMON informe l'assemblée que le banquet du 14 juillet aura lieu sur le pré derrière l'Eglise à partir de 12h30.

Apéritif offert

Le repas :

- jambon à la broche avec pommes grenailles et jardinière de légumes, sauce forestière
 - salade / fromage
 - flan pâtissier sauce chocolat
- (Devis JMD traiteur = 18,00 € TTC / personne)

Animation :

- Divers jeux
- animation musicale avec Delphine DENIAU et son guitariste (devis pour un montant de 351,00 € TTC)

Buvette sur place

Les inscriptions débuteront à partir du 15 juin en mairie (maximum 130 personnes)

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des présents :

- approuve les devis de JMD traiteur pour un montant de 18,00 € TTC / personne et le devis de Delphine DENIAU pour un montant de 351,00 € TTC
- approuve la prise en charge par la collectivité de l'apéritif, des boissons, du pain et de la buvette
- dit que la participation des inscrits sera de 9,00 € pour les enfants de 3 à 12 ans, et de 18,00 € pour les adultes

HORAIRES DE LOCATION FOYER RURAL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les horaires de location du Foyer rural :

* Week-end = location de deux jours, du samedi 8h00 au dimanche 20h00, sauf pour les associations de la commune et les mariages (sur justificatif) qui peuvent recevoir les clés à partir du vendredi soir.

* Journée = location de 8h00 à 20h00

* Vin d'honneur = location demi-Journée

Les horaires de location du week-end semblent être contraignants et posent problème pour l'organisation des familles.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal, à la majorité, des présents, décide :

- de modifier les horaires du week-end de la façon suivante : du vendredi 18h30 au dimanche 20h00,
- qu'en cas d'utilisation du foyer le vendredi soir, la personne, qui a loué ce dernier, doit être prévenue à minima 6 semaines avant.,
- de ne pas modifier les horaires pour les autres modalités de location,
- que ces modifications doivent être portées sur le contrat de location et le règlement

Madame le Maire informe l'assemblée de l'amélioration du nouveau transport à la demande (TAD) :



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et cinquante minutes.

La secrétaire
Marie-Jeanne VILLALON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Villalon'.

Le Maire,
Evelyne DELAPLACE

